



Note de cadrage

MEMOIRE et CITOYENNETE 2017 - 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction de l'Action Educative
et de la Performance Scolaire
DAEPS1

Délégation académique à
l'action culturelle
DAAC

Suivi administratif :

Aïcha Mokadem

05 36 25 88 62

culture@ac-toulouse.fr

Suivi pédagogique :

Michèle Courtin

michele.courtin@ac-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse

75 rue Saint-Roch

CS 87703

31077 TOULOUSE cedex 4

La mise en place du Parcours d'éducation artistique et culturelle et du Parcours citoyen entraîne un changement dans la dénomination des actions antérieures telles que les classes à PAC et à POC.

Les projets d'éducation artistique et culturelle peuvent être complétés par les actions mises en œuvre directement par le Conseil départemental :

- Parcours laïque et citoyen (offre diffusée dans les établissements début juin)
- Projets avec la DAV (cf. fiches ci-jointes)
- Actions avec le Musée départemental de la Résistance et de la déportation (cf. fiche « Mémoire et citoyenneté »)

DEFINITION

« Mémoire et Citoyenneté » est un projet suivi par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne.

Pour faire vivre l'égalité entre les élèves, il vise à favoriser rencontres et échanges à travers l'approche artistique et culturelle. Il contribue à ouvrir les collèges à leur territoire à travers les partenariats locaux.

Objectifs:

- Faire émerger une conscience citoyenne, dans un espace patrimonial commun.
- Affirmer les notions de droits, de devoirs et de respect des valeurs de la République.

Le dispositif :

Les enseignants participant à ce dispositif s'engagent à mettre en œuvre le projet dans **l'un des différents domaines artistiques et culturels avec un partenaire reconnu des services académiques et du Conseil Départemental.**

Des projets communs pourront être réalisés avec un autre collège.

Toute participation au dispositif doit s'inscrire dans le volet culturel du projet d'établissement. Il sera partie intégrante du Parcours citoyen et du Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le projet « Mémoire et Citoyenneté » s'inscrit dans le cadre du temps de la classe en appui sur les programmes d'enseignement.

Il peut concerner une seule classe ou plusieurs classes et peut avoir un prolongement dans le cadre périscolaire.

Quel que soit le nombre de classes concernées, un seul dossier est à renseigner.

Les enseignants porteurs du projet peuvent solliciter les chargés de mission de la DAAC (culture@ac-toulouse.fr)

FINANCEMENTS

Le financement de ces projets est à prévoir sur les crédits BOP 141 de l'Education nationale et sur les crédits alloués par le Conseil départemental au titre de la dotation de fonctionnement.

Le montant de ce financement doit être voté en CA et doit clairement apparaître dans la partie « recettes » du budget à la rubrique « financement EN » lors de la saisie dans l'application Arts et culture.

D'autres partenaires financiers peuvent être recherchés.

Pour que le projet soit validé, le budget doit impérativement être équilibré et cohérent.